

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60335-2-2

2002

AMENDEMENT 2
AMENDMENT 2
2006-07

Amendement 2

**Appareils électrodomestiques et
analogues – Sécurité –**

**Partie 2-2:
Règles particulières pour les aspirateurs et
les appareils de nettoyage à aspiration d'eau**

Amendment 2

**Household and similar electrical
appliances – Safety –**

**Part 2-2:
Particular requirements for vacuum cleaners
and water-suction cleaning appliances**

© IEC 2006 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

G

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
61/3056/FDIS	61/3094/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de cet amendement et de la publication de base ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous "<http://webstore.iec.ch>" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

1 Domaine d'application

Ajouter à la dernière phrase du premier alinéa:

"et aux aspirateurs automatiques alimentés par batteries".

2 Références normatives

Ajouter la nouvelle référence suivante :

CEI 60312, *Aspirateurs de poussière à usage domestique – Méthodes de mesure de l'aptitude à la fonction*

3 Définitions

3.1.9 *Ajouter le texte suivant:*

Les **aspirateurs automatiques alimentés par batteries** sont mis en fonctionnement avec un sac à poussière ou un filtre propres sur le tapis tel que défini dans la CEI 60312. Un cadre de 1,5 m par 1,5 m est utilisé sur le tapis pour limiter la zone d'action. L'entrée d'air n'est pas obstruée.

Ajouter les nouvelles définitions suivantes:

FOREWORD

This amendment has been prepared by IEC technical committee 61: Safety of household and similar electrical appliances.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
61/3056/FDIS	61/3094/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

The committee has decided that the contents of this publication will remain unchanged until the maintenance result date indicated on the IEC web site under "<http://webstore.iec.ch>" in the data related to the specific publication. At this date, the publication will be

- reconfirmed,
- withdrawn,
- replaced by a revised edition, or
- amended.

1 Scope

Add to the last sentence of the first paragraph:

“and **automatic battery-powered cleaners**”.

2 Normative references

Add the following new reference:

IEC 60312, *Vaccum cleaners for household use – Methods of measuring the performance*

3 Definitions

3.1.9 *Add the following text:*

Automatic battery-powered cleaners are operated with a clean dust bag or filter on the carpet defined in IEC 60312. A frame of 1,5 m by 1,5 m is used on the carpet to limit the area of action. The air inlet is unobstructed.

Add the following new definitions:

3.105

aspirateur automatique alimenté par batteries

aspirateur automatique qui fonctionne sans contrôle humain, uniquement dans un périmètre défini, dans les limites d'une zone préprogrammée ou dans une zone contrôlée par l'appareil lui-même

L'aspirateur est constitué de la partie mobile et peut comporter une **station d'accueil**.

3.106

station d'accueil

unité qui peut comporter

- des installations pour charger les batteries, manuelles ou automatiques,
- un dispositif pour enlever la poussière,
- une installation pour le traitement des données, et
- une aspiration pour la partie mobile

NOTE Une **station d'accueil** est également appelée unité de base.

5 Conditions générales d'essai

5.2 Addition:

Remplacer "21.104" par "21.105".

5.101 Remplacer "21.104" par "21.105".

6 Classification

6.1 Ajouter ce qui suit:

Les aspirateurs peuvent être de la **classe 0** à condition que leur **tension assignée** ne dépasse pas 150 V.

Les parties fixes des **aspirateurs automatiques alimentés par batteries** peuvent être de la **classe 0** si leur **tension assignée** ne dépasse pas 150 V.

7 Marquage et instructions

7.6 Addition:

Remplacer "5935 de la CEI 60417" par "IEC 60417-5935".

7.12 Addition:

Remplacer "5935 de la CEI 60417" par "IEC 60417-5935".

7.14 Addition:

Remplacer "5935 de la CEI 60417-1" par "IEC 60417-5935".

7.101 Remplacer la note par la note suivante:

NOTE Ce symbole est un symbole d'information et, à l'exception des couleurs, les règles de l'ISO 3864-1 s'appliquent.